

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

**Compte Rendu du conseil
municipal**

16/06/2016

20H30

Presbytère

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie - DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick - GRILLET Luc
Absents excusés	NEANT
Secrétaire de séance	Alice BABE

Ordre du Jour :

- Groupe Scolaire :
 - Emprunt travaux groupe scolaire
 - Attribution marchés de travaux
 - Assurance Dommages-ouvrages
- Service Enfance/Jeunesse :
 - Modification règlements
 - Tarifs 2016-2017
- Tarif dépôt remblai carrière de Plaine-Joux
- Questions diverses

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE, REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE

ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 16 lots séparés lancée le 22 avril 2016 pour la création d'un groupe scolaire, réhabilitation, restructuration et extension du bâtiment mairie-école. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises. Le lundi 30 mai 2016 pour l'ouverture des enveloppes et le lundi 13 juin 2016 pour l'analyse de l'ensemble des 72 offres recevables. Elle a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (valeur technique : 40%, prix des prestations : 60%) comme étant les offres les mieux disantes, celles des entreprises suivantes

N°	Lot	Entreprises mieux disantes après analyse	Montant Base HT	Option	Décision commission
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE ENDUIT DE FACADE	SECA	590,323.21 €		Fructueux
2	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	JOLLY Construction bois	118,182.91 €		Fructueux
3	OSSATURE BOIS-CHARPENTE BARDAGE MENUISERIES		913,301.03 €		Infructueux
4	ETANCHEITE ET PROTECTIONS	ACEM	76,256.91 €		Fructueux
5	SERRURERIE METALLERIE	COUDURIER	27,977.00 €		Fructueux
6	MENUISERIES INTERIEURES		131,174.40 €		Infructueux
7	AGENCEMENT	MOBILIER BOIS DESING	39,328.89 €	820.60 €	Fructueux
8	CLOISONS PLAFONDS PLATRE ET DEMONTABLES	SNPI	108,870.24 €		Fructueux
9	PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX	SEDIP	39,629.58 €	22,348.90 €	Fructueux
10	SOLS SOUPLES	IDESOL	35,345.19 €		Fructueux
11	CARRELAGE FAIENCE CHAPES	TECHNIDALLE	83,164.58 €		Fructueux
12	ASCENSEUR	CFA	25,010.00 €		Fructueux
13	CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE	SAGUET	339,754.53 €		Fructueux
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	CARME/GROS	214,000.00 €		Fructueux
15	TERRASSEMENT VRD		227,695.24 €	- 8,936.56 €	Infructueux
16	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	ID VERDE	35,965.30 €		Fructueux
		TOTAL	3 005 979.01 €	14 232.94 €	
		TOTAL AVEC OPTIONS RETENUES	3 020 211.95 €		

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 13 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérés ci-dessus.

Les offres concernant les lots n°3 (ossature bois charpente bardage menuiserie)- n°6 (menuiserie intérieure) et n°15 (terrassements VRD) étant largement supérieures aux estimations, Monsieur le Maire propose de les déclarer comme infructueux. Pour ces lots, il sera lancé une procédure concurrentielle avec négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue les 13 lots de l'appel d'offres (lots 1-2-4-5-7-8-9-10-11-12-13-14-16) relatif à la création d'un groupe scolaire, réhabilitation, restructuration et extension du bâtiment mairie-école, conformément au descriptif rédigé ci-dessus. Le conseil municipal déclare les lots n° 3-6-15 comme étant infructueux et donne pouvoir à M. le Maire pour lancer une procédure concurrentielle avec négociation, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

EMPRUNTS TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE :

Pour le financement de l'opération de création du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a consulté plusieurs organismes bancaires afin de réaliser un prêt.

La Caisse des dépôts et consignations propose un Contrat de Prêt pour un montant total de 800 000 € sur une durée d'amortissement de 20 ans au taux d'intérêt à 0 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité, donne son accord pour ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que pour les besoins de financement des travaux du groupe scolaire, il est opportun de recourir à l'emprunt (inscrit au BP pour un montant global de 1 210 000 €).

La Caisse de Dépôts et Consignations ayant consenti à la commune un prêt de 800 000 €, il est nécessaire de contracter un deuxième emprunt de 500 000 €.

Deux propositions ont été faites. Après analyse, l'offre de la caisse d'Epargne est plus intéressante (taux 1.86 % pour un prêt de 500 000 €/25 ans).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette offre de prêt et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :

L'assurance dommages-ouvrages est obligatoire pour les constructions. Une consultation auprès de 3 cabinets d'assurances a été faite. A ce jour, un seul a répondu. Dans l'attente des deux autres offres, ce dossier sera traité au prochain conseil.

SERVICE ENFANCE

MODIFICATION REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE :

Madame le Maire Adjoint chargée du service Enfance/jeunesse présente les modifications à apporter aux règlements de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et des TAP pour la rentrée 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet de règlements de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et des TAP tels que présentés, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017,

REVISION TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de fixer les tarifs de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une hausse sur le prix du repas « régulier et occasionnel » suite à l'augmentation du prix du repas du fournisseur pour la rentrée 2016-2017, soit :

CANTINE SCOLAIRE	Tarifs
Repas « régulier et occasionnel »	5.10 €

Un nouveau tarif est proposé pour les enfants non inscrits au prix de 10 € le repas.

Le prix du repas « exceptionnel » est quant à lui maintenu au même tarif, à savoir 6.60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à 14 voix pour et 01 abstention (DUBOIS Anne-Gaëlle) décide une augmentation du tarif « repas régulier et occasionnel » de la cantine pour la rentrée 2016-2017 tel que présenté ci-dessus, et **à l'unanimité**, la création d'un nouveau tarif pour les enfants « non inscrits », au prix de 10 €/repas.

Il est précisé qu'il n'y a pas de changement pour le tarif de la garderie périscolaire et des TAP.

TARIF DEPOT REBLAI ETS GRAMARI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise GRAMARI, qui réalise des travaux d'enfouissement de lignes électriques du carrefour des Lavoëts à la Fargueusaz, a sollicité la Commune pour l'autorisation de déposer des remblais dans la carrière de Plaine Joux (environ 700 m3).

Monsieur le Maire propose de lui donner l'autorisation à condition de demander une participation financière.

Afin de pouvoir encaisser la somme due, il est nécessaire de fixer un tarif.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif forfaitaire de 3 500 € pour l'entreprise GRAMARI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, fixe le tarif de dépôt de remblai de l'entreprise GRAMARI pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques sur la Commune au prix de 3500 €.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que les entreprises qui travaillent pour la commune ou sur la commune ont besoin de déposer leurs déblais (terre) dans une décharge et que la commune a la possibilité de stocker ces déblais à Plaine-Joux.

Un tarif doit être fixé pour pouvoir procéder à l'encaissement des montants dus. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 5 €/m3. La « poussée » des remblais dans la carrière reste à la charge de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, fixe le tarif de dépôt des déblais (terre) pour les entreprises qui travaillent pour ou sur la Commune de Bogève à 5 €/m3.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle le passage des véhicules de l'Association « Les Snyules » dimanche 19 juin à Plaine-Joux pour l'apéritif vers 11h30.

Levé de la séance à 22h30.